

**PROCÈS-VERBAL
35^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES RETRAITÉS
D'HYDRO-QUÉBEC**

**TENUE LE 19 OCTOBRE 2020
par vidéoconférence**

1. Mot de bienvenue

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, et de toute l'équipe qui a préparé cet événement, M. Pierre Gagné, président de l'Association, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette 35^e assemblée générale annuelle.

Il précise que c'est une première assemblée générale annuelle « virtuelle », compte tenu du contexte de la Covid-19, et demande aux membres d'être indulgents. Il informe les participants que dans le but de faciliter la fluidité du déroulement de cette assemblée, les procédures ont été allégées. Il apprécie le fait de pouvoir être réunis tous ensemble, malgré la distance, et est confiant que nous allons vivre une belle rencontre.

2. Constat du quorum

M. Gagné rappelle que selon l'article 4.1 de notre règlement interne « *L'assemblée annuelle est tenue de façon statutaire dans le but de recevoir les états financiers, élire les administrateurs, nommer un vérificateur et approuver les modifications au règlement* ». De plus, selon le règlement interne, et avec l'assentiment de Mme Pierrette Bernier, secrétaire de l'association, il annonce que nous avons quorum pour tenir cette assemblée générale.

3. Constat du quorum

À titre de président de l'Association, M. Gagné propose de nommer M. Alain Fabry au poste de président d'assemblée. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**. M. Fabry accepte d'assumer ce rôle et précise que Mme Pierrette Bernier agira à titre de secrétaire de la réunion, selon l'article 4.8 du règlement interne. Il informe les participants que pour tenir cette assemblée virtuelle, les règles ont été changées et sont légales; nous n'avons plus besoin de proposeur ni de secondeur, mais lorsque requis, nous aurons un vote électronique (*pour ou contre*) qui sera exercé via les fenêtres d'intervention.

4. Présentation de l'ordre du jour

Mme Pierrette Bernier fait la lecture de l'ordre du jour qui était disponible pour les membres sur le site de l'association aprhq.qc.ca et que les participants peuvent aussi obtenir par le bouton «Téléchargement» de l'interface utilisateur.

5. Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 8 mai 2019

Mme Bernier précise que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 mai rappelle les faits saillants de cette rencontre. Tel que mentionné précédemment, et selon les nouvelles procédures, il n'est pas nécessaire de faire approuver ce document par l'assemblée. Toutefois, le document en question a été approuvé par M. Claude Tougas, qui agissait à titre de président lors de cette rencontre. Le procès-verbal est donc un document à conserver pour référence future, le cas échéant.

6. Rapport de la présidence

M. Gagné rappelle d'abord la mission de l'APRHQ, soit « Promouvoir et défendre les droits des retraités d'Hydro-Québec et des bénéficiaires de rentes, valoriser l'apport des retraités dans la société et préserver la qualité de vie des retraités ». Il présente les membres du Conseil d'administration ainsi que l'agente de bureau, Mme Edith Guérette, responsable de l'accueil téléphonique, des réponses aux courriels et autres activités du bureau de l'APRHQ. **Il souligne que l'APRHQ fonctionne essentiellement grâce à l'engagement personnel de ses membres bénévoles.**

Bilan de l'année 2019

M. Gagné informe les participants des faits marquants de l'année 2019 :

- **Des efforts constants pour maintenir et améliorer la qualité des communications et des services aux membres**
 - L'équipe **Communications** publie quatre numéros par année du Journal **Action**, tiré à 10 200 exemplaires et aussi disponible en format électronique. L'association encourage d'ailleurs les membres à se prévaloir de cette option si le format papier n'est pas absolument nécessaire.
 - Le site *aprhq.qc.ca* a été visité 22 250 fois en 2019. De plus, en collaboration avec Hydro-Québec, le journal HydroPresse ainsi que d'autres documents transmis par l'entreprise se trouvent également dans la zone membre du site Web.
 - Les membres du **comité Avantages sociaux** ont travaillé en collaboration avec Hydro-Québec concernant le changement des protections d'assurance santé vers les nouvelles protections modulaires et subséquemment sur le dossier du transfert des assurances collectives (*Croix Bleue/SSQ*).
- **La collaboration accrue avec les associations territoriales**
 - En étroite collaboration avec les associations territoriales, nous avons diffusé 39 conférences réparties dans tout le Québec, avec une participation totale de 3 434 personnes. En avril et mai 2020, durant la période de confinement, deux webinaires de l'Autorité des marchés financiers ont été offerts sur les façons de se prémunir contre les fraudes potentielles.
 - **Partenariats et services aux membres** L'APRHQ travaille fort pour entretenir des liens d'affaires avec nos partenaires. Une entente avec la Caisse Desjardins Hydro a été signée en février 2020 concernant un partenariat qui nous permettra de collaborer dans plusieurs domaines concernant la retraite et les droits des retraités.
- **Une saine gestion des ressources financières de l'Association**
 - Notre association est en excellente situation financière. Elle dispose même d'un important surplus qu'elle entend utiliser au bénéfice de ses membres, selon le plan qui a été élaboré en 2018.
 - Sous la direction de J.-F. Poliquin et son équipe, une base de données Web des membres, partagée avec les associations territoriales, a été mise en place et est fonctionnelle depuis 2020. Ce nouveau processus améliore la sécurité et la fiabilité des données personnelles de nos membres.
- **La poursuite de la promotion et défense des droits.**
 - L'APRHQ est toujours à la table des rencontres statutaires avec Hydro-Québec pour discuter des sujets qui touchent les retraités.
 - De plus, l'association a renouvelé son adhésion à l'Observatoire de la retraite dans le but de suivre l'évolution des dossiers concernant les régimes de retraite.

6. Bilan de l'année 2019 (suite)

- **Implication sociale et environnementale.**
 - Compte tenu de la pandémie, l'APRHQ a dû réduire et annuler plusieurs activités, ce qui dégage un surplus par rapport au budget d'exploitation prévu. Le Conseil d'administration a donc décidé que l'association verserait *exceptionnellement* un montant de 25 000\$ à la campagne Centraide 2020, afin d'aider les plus démunis de notre société.
- **Gouvernance.**
 - Conformément à la Loi sur les normes du travail, nous nous sommes dotés d'une « *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail* ».
 - Des améliorations ont été apportées au processus de sélection et de développement de la relève au sein du Conseil d'administration.
 - L'enjeu fiscal relié à la cotisation annuelle des membres a fait l'objet de vérifications et les dispositions requises auprès de nos partenaires d'affaires ont été modifiées afin de ne pas compromettre l'exonération de taxes sur les cotisations.

Objectifs et défis pour les prochaines années

- **Assurer la pérennité de l'Association au niveau**
 - *du recrutement des nouveaux membres*
 - *du recrutement des bénévoles*
 - *de la relève au comité exécutif*
- **Élaborer le plan stratégique 2020-2023.** Le contexte social actuel ainsi que les commentaires reçus de la part des membres lors du sondage tenu en mars 2019 serviront de base à l'élaboration de notre prochain plan stratégique.

7. Présentation des états financiers se terminant le 31 décembre 2018

Selon les règles de l'Association, M. Jean Goyer, trésorier, dépose les états financiers. Ceux-ci présentent fidèlement la situation financière de l'Association ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019 selon les principes comptables généralement reconnus. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2020.

8. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2019

M. Jean Goyer propose « *d'engager les services de la firme comptable Gosselin & Associés Inc. pour la mission d'examen des états financiers de l'APRHQ pour l'année 2020* ». Cette recommandation est adoptée à la majorité.

9. Élection des administrateurs

La période de mise en candidature s'est terminée le 28 septembre 2020. M. Raymond Champoux, président du comité de Mise en candidature, précise que malgré l'information diffusée concernant les postes à combler au CA, aucune candidature n'a été reçue. Toutefois, les membres du CA, dont le mandat se termine en 2020, ont tous sollicité un autre terme de deux ans.

Aussi, puisque le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, il n'y a pas lieu de procéder à des élections cette année. ***Mmes Bernier, Cournoyer, Lacombe ainsi que MM. Goyer et Villeneuve sont élus par acclamation.***

Toutefois, l'absence de candidature est un risque important pour l'évolution de l'Association à court et moyen termes. Il serait pertinent pour les membres de saisir cette opportunité et de mettre leurs compétences acquises au service de la communauté des retraités.

10. Modifications au Règlement interne

M. Alain Fabry invite M. Michel Bergeron à fournir à l'assemblée les informations pertinentes relatives aux modifications qui ont été approuvées par le Conseil d'administration, le 15 avril 2020, et qui doivent être entérinées par l'assemblée.

- **Règlement 5.3 – Durée d'office** : Afin de profiter de leur expertise et faciliter les transitions, cette modification permet un « *maximum de trois mandats de deux ans sauf les administrateurs qui ont siégé au CE plus de deux années dont un quatrième mandat est possible* ». **Modification adoptée à la majorité.**
- **Règlement 9.1 – Composition du Comité exécutif** : L'article se lira comme suit : « *Le comité exécutif se compose de sept (7) personnes : le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et trois (3) administrateurs dont le responsable des Communications, le responsable du Comité de Mise en candidature et le responsable des Opérations.* » **Modification adoptée à la majorité.**
- **Règlement 10.3.3 – Signature – renouvellement de mandat d'un administrateur élu** : Dans le cas d'un renouvellement de mandat, « *l'administrateur en poste n'a pas à remplir le formulaire de mise en candidature. Il doit confirmer son intention par une note écrite au président du CA, avec copie au responsable du comité de Mise en candidature.* » **Modification adoptée à la majorité.**

11. Cotisation 2021

M. Jean Goyer, trésorier, dépose pour approbation la résolution suivante qui se lit comme suit : « *Il est recommandé que l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec accorde **exceptionnellement** un congé de cotisation à tous ses membres actifs pour l'année 2021* ». M. Goyer précise que cette mesure exceptionnelle permettra de compenser pour la baisse des services offerts en temps normal et ce, sans impact à moyen terme sur la capacité financière de l'APRHQ à réaliser sa mission. **La recommandation est approuvée à la majorité.**

12. Tirage des prix de participation

Hydro-Québec ainsi que nos partenaires, LaCapitale et Caisse Desjardins Hydro, se sont associés à l'APRHQ pour la remise de bon nombre de prix de participation. Le tirage a été fait au hasard à partir de la liste des membres de l'Association qui ont assisté à la présentation, en partie ou en totalité. L'APRHQ a pris les dispositions nécessaires pour remettre les prix aux gagnants.

13. Période de questions

Cette période a permis aux membres présents de poser bon nombre de questions sur les différents points de la présentation et de prendre connaissance des justifications reliées aux décisions prises par l'association.

M. Fabry précise qu'après l'assemblée générale, les réponses d'intérêt général seront déposées sur le site de l'APRHQ ou dans le Journal Action, édition décembre 2020. Les questions plus personnelles seront traitées directement et à part.

14. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, M. Fabry remercie les participants qui ont assisté en grand nombre à l'AGA 2020 par vidéoconférence...*une grande première pour l'APRHQ...* et aussi pour l'intérêt que les membres portent à l'APRHQ. Un merci spécial aux membres du CA qui ont travaillé très fort pour mettre sur pied cet événement avec l'appui et le support de la firme Digicast. **Une rencontre qui, somme toute, s'est avérée « conviviale ».**

Informations générales

- Les membres du CA se sont réunis en vidéoconférence le 21 octobre 2020 pour l'élection des officiers; **le comité exécutif 2020-2021 sera donc composé de la façon suivante :**

Président : *Pierre Gagné*

Vice-président : *Michel Bergeron*

Trésorier : *Jean Goyer*

Secrétaire : *Pierrette Bernier*

Administrateur : *Marie-Andrée Courmoyer*

Administrateur : *Jean-François Poliquin*

Administrateur : *Raymond Champoux*

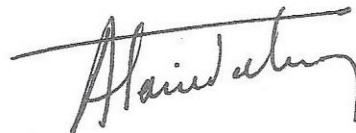
- **Participants à l'assemblée 2020: 317 membres**

| | | | | | | | |
|--------------------|-----------|--------------------|-----------|------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| La Grande | 12 | Matapédia | 6 | Montréal | 73 | Aucun territoire | 20 |
| Laurentides | 35 | Mauricie | 21 | Richelieu | 67 | | |
| Manicouagan | 10 | Montmorency | 59 | Saguenay | 14 | | |



Pierrette Bernier
Secrétaire de l'assemblée

/pb
Le 30 octobre 2020.



Alain Fabry
Président de l'assemblée